

PROCÈS-VERBAL

Vu l'absence de quorum à la séance ordinaire du 20 janvier, celle-ci fut reportée au 23 février 2017.

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, à compter de 13 h 10, le 23 février 2017.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- Mme la préfet Louise Brunet, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la préfet Parise Cormier, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- Mme la conseillère Natacha Jean, Québec
- Mme la conseillère Ann Jeffrey, Lévis
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Mme la conseillère Julie Lemieux, Québec
- M. le conseiller Robert Maranda, Lévis
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec
- M. le conseiller Michel Patry, Lévis
- M. le conseiller Laurent Proulx, Québec
- Mme la conseillère Dominique Tanguay, Québec
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont absents :

- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier par intérim

Période de recueillement et ouverture de la séance

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2017-01

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2016

Résolution n° C-2017-02

Sur proposition de M. Michel Patry appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2016.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2016

Résolution n° C-2017-03

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2016.

Adoptée

Désignation d'un préfet au comité exécutif

Résolution n° C-2017-04

Sur proposition de Mme Louise Brunet, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

- De désigner, Mme Parise Cormier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, pour siéger au comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 20 janvier 2017

Responsable : Direction générale

Adoptée

Signature de l'entente intermunicipale sur l'étude sur la salinité

Résolution n° C-2017-05

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'abroger la résolution C-2016-65;
- D'autoriser le président et la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à signer l'« Entente intermunicipale concernant la réalisation d'une étude sur la vulnérabilité actuelle et anticipée des sources d'eau potable au fleuve des villes de Québec et de Lévis en regard de la salinité » à intervenir.

Référence : Rapport décisionnel du 20 janvier 2017

Responsable : Environnement

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2017-06

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par M. Robert Maranda, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 15.

Adoptée

Les résolutions C-2017-01 à C-2017-06 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRETAIRE CORPORATIVE